

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 23

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ritablement l'aptitude d'enseigner de nouveau ce qu'ils ont appris eux-mêmes ; car il est constant qu'il y a d'excellents officiers qui ne sont pas doués du talent d'instruction.

Enfin, le Département se fait un devoir de reconnaître la manière distinguée dont M. le major van Berchem s'est acquitté du commandement et de la direction des deux écoles de tir.

Agréez, très honorés Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du département militaire fédéral,

STÄMPFLI.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

AVIS.

Le comité central de la Société militaire fédérale a nommé une commission pour la révision des statuts, que le soussigné a l'honneur de présider.

Vu l'intérêt qui s'attache généralement au développement et à la vie de notre société, il est à présumer que plusieurs officiers auraient de bonnes idées à émettre sur la révision des statuts, idées que la commission examinerait sans doute avec toute l'attention convenable.

En conséquence, le soussigné fait savoir qu'il est très disposé à recevoir tous les vœux concernant la révision des statuts et à les soumettre à la commission, pourvu qu'ils lui parviennent à temps, c'est-à-dire avant la fin de mars 1864.

Aarau, 9 décembre 1863.

SCHWARZ, colonel fédéral.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie PACHE, à Lausanne, et à M. TANERA, éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris.

ANNONCE.

Il vient de paraître
chez TANERA, éditeur à Paris, et chez les principaux
libraires de la Suisse :
CAMPAGNES DE VIRGINIE ET MARYLAND
EN 1862.

Documents officiels traduits de l'anglais avec annotations,

PAR

FERDINAND LECOMTE,

lieutenant-colonel fédéral.

1 volume in-8°, avec cartes.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.